ES COTEAUX DU BAS QUERCY, Labarthe, Puycornet, Molières et

Vazerac

OUVERTURE GÉNÉRALE : le 12 SEPTEMBRE 2021

	TURE GÉNÉRALE : le 12 SEPTE TURE GÉNÉRALE : le 28 FEVRIER 2				
TEN SENTE	GRAND GIBIER				
CHEVREUIL (*) Dans ces conditions, possibilité de tirer le renard lors des sorties. Tir à balle ou à flèche.	Du 01.06.2021 au 11.09.2021 - Tir à balle ou à flèche. A l'affût ou à l'approche.(*) Les chasseurs doivent être porteurs de la carte «tir été chevreuil» et d'un bracelet chevreuil plan de chasse pour le déplacement de l'animal.) Du 12.09.2021 au 28.02.2022 - Tir à balle à flèche ou à plombs (N°1-2-3) Modes de chasse autorisés: - En battue sous la responsabilité du Président ou de son délégué.				
SANGLIER Tir à balle ou à flèche (*) dans ces conditions, possibilité de tirer le renard lors des sorties. - Du 01/06 au 11/09, tir du renard uniquement à balle ou à flèche. - Du 12/09 au 28/02, tir du renard, à balle ou à flèche ou à plombs	Du 01.06.2021 au 14 août 2021 Les chasseurs doivent être porteurs de la carte «sanglier tir d'été». (*) - En battue: Sous la responsabilité du Président ou de son délégué. Du 15.08.2021 au 31.03.2022 Modes de chasse autorisés: - En battue sous la responsabilité du Président ou de son délégué				
	PETIT GIBIER SEDENTAIRE				
PERDRIX ROUGE Ouverture le 12.09.2021 Fermeture le 28.02.2022	Durant cette période, la chasse de la perdrix rouge est ouverte 4 jours par semaine: Dimanche, Lundi, Mercredi, Samedi et jours fériés.	Période de tir autorisée : Du 12/09/2021 au 05/12/2021 Dimanche, Mercredi, et jours fériés.			
LIÈVRE Ouverture le 12.09.2021 Fermeture le 31.01.2022	Durant cette période, la chasse du lièvre est ouverte 4 jours par semaine : Dimanche, Lundi, Mercredi, Samedi et jours fériés.	Période de tir autorisée : Du 12/09/2021 au 10/10/2021 Dimanche, Mercredi, et jours fériés. Période de tir autorisé :			
	ENTRAINEMENT DES CHIENS COURANTS LES SAMEDIS ET DIMANCHES DU MOIS DE FEVRIER	Du 11/10/2021 au 26/12/2021 Dimanche, lundi, Mercredi, Samedi, et jours fériés.			
FAISAN Ouverture le 12.09.2021 Fermeture le 28.02.2022	Période de chasse et de tir autorisée : Tous les jours, et jours fériés.				
LAPIN DE GARENNE Ouverture le 12.09.2021 Fermeture le 31.01.2022	Période de chasse et de tir autorisée : Tous les jours, et jours fériés. Pour la chasse à tir du lapin de garenne, l'utilisation du furet, sera autorisée du 26/12/2021 au 09/01/2022 au soir.				
TOURTERELLE TURQUE Ouverture le 12.09.2021 Fermeture le 20.02.2022	Période de chasse et de tir autorisée : Tous les jours, et jours fériés.				
1 CI INCLUIC IC 20.02.2022	LES OISEAUX DE PASSAGE				
CAILLE DES BLÉS Ouverture anticipée : 28.08.2021 Ouverture Générale : 12.09,2021	Période de chasse et de fir autorisée : Tous les jours, et jours fériés.				
Fermeture Générale : 20.02.2022					

TOURTERELLE DES BOIS Ouverture anticipée : 28.08.2021 <u>Période de chasse et de tir autorisée : Tous les jours, et jours fériés.</u>
<u>ATTENTION : Du 28/08/21 au 11/09/21 au soir, la chasse de la tourterelle des bois ne</u>

peut être pratiquée qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme et qu'à plus de 300

Ouverture Générale : 12.09.2021	mètres de tout bâtiment.		
Fermeture Générale : 20.02.2022	ATTENTION: Du 28/08/21 au 20/02/22 au soir, tout chasseur ayant prélevé u tourterelle des bois doit obligatoirement l'enregistrer en temps réel, sur l'applicati mobile CHASSADAPT mise à sa disposition par la FNC.		
PIGEONS BISET – COLOMBIN	Période de chasse et de tir autorisée : Tous les jours, et jours fériés.		
Ouverture le : 12.09.2021 Fermeture le : 10.02.2022			
	Période de chasse et de tir autorisée : Tous les jours, et jours fériés.		
PIGEON RAMIER	Du 11 au 20 février 2022 au soir, la chasse du pigeon ramier n'est autorisée, qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme, qu'au posé dans les arbres à l'aide d'appelants		
Ouverture le : 12.09.2021 Fermeture le : 20.02.2022	vivants ou artificiels.		
ALOUETTE DES CHAMPS	Période de chasse et de tir autorisée : Tous les jours, et jours fériés.		
Ouverture le : 12.09.2021			
Fermeture le : 31.01.2022			
BÉCASSE DES BOIS	Période de chasse et de tir autorisée : Tous les jours, et jours fériés. PMA par chasseur de 3 oiseaux par jour et 30 par saison.		
Ouverture le : 12.09.2021	Attention : l'utilisation du carnet de prélèvement spécifique ou de l'application		
Fermeture le : 20.02.2022	CHASSADAPT est obligatoire.		
MERLE NOIR – GRIVES	Période de chasse et de tir autorisée : Tous les jours, et jours fériés.		
Ouverture le : 12.09.2021 Fermeture le : 10.02.2022			
	AUTRES		
RENARD	Période de chasse et de tir autorisée : Tous les jours, et jours fériés.		
Ouverture le : 12.09.2021 Fermeture le : 28.02.2022			
	Arrêté préfectoral : du 12.09.2021 au 28.02.2022 au soir		
BLAIREAU	Pour la vènerie sous terre : du 12.09.2021 au 15.01.2022 au soir avec réouverture de 15.05.2022 au 31.08.2022.		

ESPECES	OUVERTURE ANTICIPÉE AUTORISÉE Dans les marais non asséchés, sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et nappes d'eau ; la recherche et le tir de ces gibiers ne sont autorisés gu'à distance maximale de 30 mètres de la nappe d'eau sous réserve de disposer du droit de chasse sur celle-ci.	CAS GENERAL Chasse autorisée sur tout le département	CLOTURES
Canard : colvert - pilet – siffleur – souchet – Sarcelle d'été & d'hiver - Barge rousse – Bécasseau maubèche – Chevalier : aboyeur – arlequin – combattant – gambette – Courlis corlieu – Huîtrier pie – Pluvier doré et argenté	Pas d'ouverture anticipée.	12.09.21	31.01.22
Oie cendrée, des moissons et rieuse -	Pas d'ouverture anticipée.	12.09.21	31.01.22
Bernache du Canada	Pas d'ouverture anticipée.	12.09.21	31.01.22
Fuligule milouinan.– Garrot à œil d'or - Harelde de Miquelon – Macreuse noire – Macreuse brune	Pas d'ouverture anticipée.	12.09.21	31.01.22
Canard chipeau - Râle d'eau - Foulque macroule – Poule d'eau		15.09.21 7h00	31.01.22
Fuligule morillon et milouin - Nette rousse	Néant	15.09.21 7h00	31.01.22
Vanneau huppé		12.09.21	31.01.22
Bécassine des marais – Bécassine sourde	Pas d'ouverture anticipée.	12.09.21	31.01.22